

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
SAÔNE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

**SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023**

**D2023-77**  
Gestion en flux de  
réservation de logements  
sociaux à l'échelle de  
Maconnais Beaujolais  
Agglomération-Adoption  
de la convention

Nombre de membres

Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
21	17	21

Vote POUR	8
Vote CONTRE	7
Abstention	6

Date de la Convocation

6 Décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Christian JOLIVET, Maire.

**Présents:** Christian JOLIVET, Michel BERTHET, Céline CARREIRO, Jean-Luc PAQUELIER, Dominique RABILLOUD, Annick GUYON, Coralie SANGOY, Patrice DUPONT, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Florie JAILLET, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Nathalie DUMORD, Ludovic MORAND, Rémi BESSON, Alain HOUDINET.

**Absents Excusés :**

Anthony MARASCO a donné pouvoir à Françoise CURAILLAT  
Marjolaine FRANÇAIS DUMONT a donné pouvoir à Nathalie DUMORD  
Marie-Bénédicte LEBEGUE a donné pouvoir à Annick GUYON  
Evan VIEILLSSE a donné pouvoir à Ludovic MORAND

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L300-1, L441-1-1, L441-1-2, L441-2-3, L441-1-5, L441-2-8 et R441-1 et suivants,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale et la cohésion urbaine, et notamment son article 8,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,

Vu les statuts de MBA, et notamment les items « Programme Local de l'Habitat » et « Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire » au sein de la compétence obligatoire « équilibre social de l'habitat »,

Vu la délibération n°2015-078 du Conseil Communautaire du 2 juillet 2015 créant la Conférence Intercommunale du Logement et définissant sa composition, désignée ci-après « CIL »,

Vu la délibération n°2019-202 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2019 approuvant le Programme Local de l'Habitat 2019-2025 de MBA,

Vu la délibération n°2023-130 du Conseil Communautaire du 29 juin 2023 approuvant la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA),

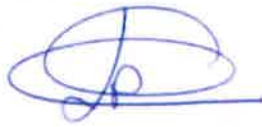
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et à la majorité avec 6 abstentions (Mesdames Dumord, Lutaud, Dumont-Français et messieurs Besson, Morand et Vieillesse) et 7 contre (Mesdames Guyon, Lebègue, Fargort-Menezes, Jaillet, et De Combrugghe et Messieurs Houdinet et Bouchy) :

APPROUVE les conventions de gestion en flux de réservation de logements sociaux avec Nom du bailleur, Nom de la commune et MBA.

AUTORISE le Maire à les signer.

Le secrétaire de séance  
Céline CARREIRO

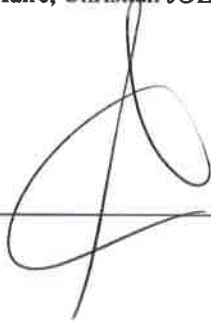


Le Maire,  
Christian JOLIVET



Acte contresigné le 13/12/23

Le Maire, Christian JOLIVET



Acte télétransmis au contrôle de légalité  
le 13/12/23

Acte affiché le 13/12/23